



PIGNY

Téléphone : 02 48 69 31 45
Mail : mairie@pigny18.fr

Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le 13/06/2023
ID : 018-211801790-20230610-2023_016-DE



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 2023-016

L'an deux mil vingt-trois le dix juin à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 14

Date de la convocation : 31 mai 2023

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Mickaël GENESTE, Xavier BERNARD, Jonathan MAILET, Patricia MARTINS, Frédérique PAWLOVSKY, Nathalie RIOU.

Absents excusés :

Jean-Pierre AUGÉ **donne pouvoir à Patrick PARFAIT**
Dominique COURILLEAU **donne pouvoir à Nathalie RIOU**
Christine LOUBEYRE **donne pouvoir à Philippe DUBOIS**
Bernard ROUSSEAU **donne pouvoir à Patrick RICHARD**

SECRETARE : Patrick PARFAIT

Objet Mutualisation
frais de transport CCTHB

Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de règlement de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry relative à la mutualisation des frais de transports des élèves de l'école primaire, à destination du gymnase Cathy Melain à St Martin d'Auxigny pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022.

Les frais de transports sont évalués à 7.25 € par enfant pour la période concernée.

Soit 64 enfants de Pigny ayant participé pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022, le montant du remboursement total s'élève à 464.00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, approuvent ce montant et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry.
Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

P. PARFAIT

P. RICHARD

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Publié sur site <https://pigny.fr> le 13/06/23